HOTEL DE VILLE
PLACE DE LA MAIRIE
85290 MORTAGNE SUR SEVRE
TEL : 02 51 65 11 64
SIRET : 21850151800011

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT (AMI) POUR LA MISE EN PLACE ET L'EXPLOITATION D'UNE GUINGUETTE SUR LE SITE DE GAZEAU A EVRUNES

REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT AU PLUS TARD :

Le mercredi 16 décembre 2026 à 17h00

ARTICLE 1 - PRESENTATION DU PROJET

Il est fait application des articles L.2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques. L'utilisation du domaine public en vue d'une exploitation économique est soumise à une publicité préalable.

Le présent AMI ne relève pas d'une procédure de la commande publique. La collectivité de Mortagne sur Sèvre lance un appel à manifestation d'intérêt pour identifier des acteurs économiques susceptibles d'être intéressés par l'installation et l'exploitation d'une guinguette située sur le site de Gazeau à Evrunes – **section B numéro 2221 d'une superficie de 5 244 m²** dont la superficie d'occupation est évaluée à 150 m2 sur ce terrain nu. Il est précisé que la commune ne mettra pas de matériel ni équipement à disposition du porteur de projet et que ce dernier devra assurer seul le montage et le démontage de ses éventuelles installations.

La commune consent également l'utilisation d'un bâtiment communal d'une surface de 81 m², situé sur la parcelle cadastrée **section B numéro 493** d'une surface totale de 400 m². Ce bâtiment pourra être partagé avec la commune.

En complément, la commune met à disposition une licence de débit de boissons de catégorie IV qui pourra être exploité sur le site dédié au projet.

Par ailleurs, la commune consent au futur porteur de projet un accès et une utilisation des sanitaires à proximité.

Un plan est annexé au présent document qui détermine le lieu d'implantation.

Cet appel à manifestation d'intérêt sert également de règlement.

La commune de Mortagne sur Sèvre établira également avec le porteur de projet qui sera sélectionné :

- Une convention d'occupation temporaire du domaine public précisant à minima la durée d'occupation, le montant de la redevance mensuelle (350 € /mois d'occupation), le montant de la caution, l'objet de l'activité, etc…auquel s'ajoute **un montant forfaitaire de 700 €** (sept cents euros) couvrant les dépenses en eau et électricité engagées par la commune uniquement pour l'exploitation de la guinguette. Si le porteur de projet envisage de proposer un « foodtruck », il devra prévoir un groupe électrogène le cas échéant (l'installation électrique du site étant limitée en termes de puissance) ;
- Un contrat de prêt à usage de licence de débit de boissons de catégorie IV (le cas échéant).

La convention d'occupation du domaine public porterait sur les saisons estivales des années 2027 et 2028, soit pour une durée de deux années.

2027

La durée de l'exploitation pourrait commencer le **15 avril 2027**, sous réserve de la décision du Conseil Municipal, lors de sa séance de février ou mars 2027, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la future convention d'occupation temporaire du domaine public. **Sans décision ou approbation du Conseil Municipal, le candidat prend acte que l'Appel à Manifestation d'Intérêt serait alors caduc.**

L'exploitation pour la saison se terminerait le **31 août 2027 (et pourrait être reconductible jusqu'au 30 septembre 2027).**

2028

La durée de l'exploitation pourrait commencer le **15 avril 2028** et se terminerait **le 31 août 2028** (**et pourrait être reconductible jusqu'au 30 septembre 2028**).

ARTICLE 2 – MODALITES DE REPONSE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés pour répondre à ce projet devront fournir les documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Une fiche de candidature présentant les moyens humains (ex : organigramme et/ou CV précisant les compétences et l'expérience du candidat dans ce domaine) ainsi que le matériel de la société et la présentation de références similaires au présent projet ;
- Un mémoire précisant les modalités de fonctionnement, d'installation, la cohérence du projet, la programmation et les animations proposées…du projet selon les critères indiqués à l'article 3 ci-dessous ;
- Un permis d'exploitation de débit de boissons en cours de validité au nom du futur exploitant
- Un extrait KBIS datant de moins de trois mois ou fiche INSEE (selon le statut de l'entreprise).

Les candidats ont jusqu'au mercredi 16 décembre 2026 à 17 h 00 pour déposer leur dossier de candidature soit :

- Par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception à l'Hôtel de Ville – Service direction générale – A l'attention de M. Emmanuel Mousset, directeur général des services – place de la Mairie – 85290 MORTAGNE SUR SEVRE ;
- Ou au courriel suivant : emmanuel.mousset@mortagnesursevre.fr

Les dossiers de candidature remis postérieurement à la date fixée ne seront pas retenus.

Les dossiers envoyés par courrier devront mentionner sur l'enveloppe *« Manifestation d'intérêt – GUINGUETTE A EVRUNES ».*

ARTICLE 3 – CRITERES DE SELECTION DES DOSSIERS DES CANDIDATS SOUMISSIONNAIRES

Les dossiers seront analysés selon les documents fournis par le soumissionnaire et sur les critères suivants :

1) **Critère « qualité et cohérence du projet » pondéré à 50 % et jugé selon les sous-critères suivants :**

- Concept proposé (identité, originalité, ambiance) ;
- Cohérence avec l'esprit "guinguette" et le cadre communal ;

- Qualité de l'offre (restauration, boissons, animations) ;
- Intégration paysagère et esthétique des installations.

2) Critère « programmation et animation du site » pondéré à 25 % et jugé selon les sous-critères suivants :

- Diversité et fréquence des animations (concerts, etc.) ;
- Mise en valeur des acteurs locaux (artistes, associations, producteurs) ;
- Contribution au dynamisme estival de la commune.

3) Critère « expérience et compétences du porteur du projet » pondéré à 25 % et jugé selon les sous-critères suivants :

- Expériences dans la restauration, l'événementiel ou la gestion de guinguette ;
- Références similaires ;
- Composition et compétences de l'équipe ;
- Etre détenteur d'un permis d'exploitation de débit de boissons en vigueur au moment du dépôt du dossier

ARTICLE 4 – DEMANDE D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats intéressés pour soumissionner à cet appel à manifestation d'intérêt peuvent contacter M. Emmanuel Mousset, directeur général des services au 02 51 65 11 64 ou 06 70 87 89 80 ou par mail : emmanuel.mousset@mortagnesursevre.fr

Ces demandes devront intervenir au plus tard 6 jours avant la fin du délai de réception des dossiers de candidature.

La date de lancement de l'AMI sur le site de internet de la commune est le : lundi 9 novembre 2026